

Convocation du 17 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, du mois de mai sous la présidence de Monsieur Anaël ROBERT, Maire.

| NOM et PRÉNOM | FONCTION | Présent / Excusé / Absent | Procuration à... |
|--------------------|--------------------------------------|---------------------------|------------------|
| ROBERT Anaël | Maire | Présent | |
| ALUS Denis | 1 ^{er} adjoint | Présent | |
| TAILLANDIER Audrey | 2 ^{me} adjoint | Présente | |
| DELAUNAY Nicolas | 3 ^{me} adjoint | Présent | |
| LELANDAIS Vanessa | 1 ^{re} conseillère déléguée | Présente | |
| ROBERT Bernard | 2 ^{me} conseiller délégué | Présent | |
| FAURE Dominique | Conseiller | Présent | |
| GREFFIER Bernard | Conseiller | Présent | |
| VOISINE Anne-Laure | Conseillère | Présent | |
| CHAUVIRE Sylvain | Conseiller | Présent | |
| DUTERTRE Augustin | Conseiller | Absent | |
| LERAUT Fabien | Conseiller | Présent (en visio) | |
| DURAND Caroline | Conseillère | Présente | |
| LETARD Ludmilla | Conseillère | Présente | |

Présents : 13

Quorum : 8

Excusés ayant donné procuration : 0

Nombre de votants : 13

Excusés non représentés : 0

Non excusés : 1

Secrétaire de séance : Caroline DURAND

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de rajouter un point à l'ordre du jour.
« Appel à Projet – Socle numérique des Ecoles Élémentaires : Signature de la convention »

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité pour rajouter ce point

VOTE A MAIN LEVEE

| | |
|--------------|---------|
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

APPROBATION DU PROCES-VERBAL 26 MAI 2021

Monsieur le Maire propose d'adopter le procès-verbal du 26 mai 2021.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

DELIBERATIONS

DCM 2021-030 : RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2021-2022

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

La collectivité territoriale a la charge conformément aux articles L.212-4 et L.422-2 du code de l'Education de fixer les prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.

Sur proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de fixer, à partir du 1^{er} septembre 2021, le tarif du repas du restaurant scolaire à 3,80 €.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

DCM 2021-031 : RESTAURANT SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Le contrat avec le prestataire actuel pour la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire arrive à échéance. Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir Restoria (Parc de l'Angevinière – 12 rue Georges Mandel – CS 50955 49009 ANGERS Cédex 01)

Sur proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir Restoria (Parc de l'Angevinière – 12 rue Georges Mandel – CS 50955 49009 ANGERS Cédex 01) pour assurer la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire. La convention prendra effet à compter du 1^{er} septembre 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

DCM 2021-032 : PORTAGE DES REPAS

Le contrat avec le prestataire actuel pour le portage des repas arrive à échéance. Après consultation, Monsieur le Maire propose de retenir le bar restaurant de la commune – Grégory FABRITZIUS pour le portage des repas à compter du 7 juillet 2021.

Sur proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir le bar restaurant de la commune – Grégory FABRITZIUS pour le portage des repas à compter du 7 juillet 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **FIXE** à compter du 7 juillet 2021, le tarif du portage des repas à :
 - 8,00 € le repas complet du midi (1 entrée, 1 plat, 1 légume et/ou féculent, 1 laitage ou 1 fromage, 1 dessert ou 1 fruit) avec potage et pain.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

DCM 2021-033 : CAMPING MUNICIPAL : TARIFS

Sur proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **FIXE à partir du 25 juin 2021** les tarifs des séjours sur le camping municipal suivants :

| | |
|---|-------------|
| Forfait tente (1 emplacement + 1 à 2 adultes + 1 véhicule) | 4 €/nuit |
| Caravane ou caravane avec auvent (1 emplacement + 1 à 2 adultes + 1 véhicule) | 6 €/nuit |
| Enfant de 7 à 17 ans inclus..... | 2 €/nuit |
| Adulte supplémentaire (au-dessus de 2) ou visiteur | 3 €/nuit |
| Branchement électrique | 3 €/nuit |
| Garage mort | 3 €/nuit |
| Camping-car (1 emplacement + 1 à 2 adultes)..... | 8 €/nuit |
| Taxe de séjour (+ 18 ans uniquement) (Tarif PETR) | 0.20 €/jour |

- Centres aérés ou de loisirs – 50 %
- Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans
- Dépôt de garantie pour un chien : 50 € (forfait)
- Dépôt chèque de caution de 100 €.

Tous les règlements se feront à l'arrivée.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

DCM 2021-034 : AAP SOLIDAIRE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de France Relance, est lancé un nouvel appel à projet "**Alimentation locale et solidaire**" pour le soutien aux initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Cet appel à projet **doit permettre le développement sur leur territoire de l'accès aux produits frais et locaux pour les personnes précaires ou isolées**

La commune a donc décidé de s'engager, en portant ce projet tout en déléguant intégralement la gestion et la mise en œuvre à l'association « La Boutique Associative » en lui procurant les moyens financiers indispensables à cette action.

L'ensemble du programme est estimé à **25 442 € TTC**

Le soutien financier de l'Etat couvre 80 % du coût du projet global.

A partir de ces éléments, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'intérêt du soutien aux initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le projet « **Alimentation locale et solidaire** »

DECIDE à 13 voix de répondre favorablement à l'appel à projet lancé par l'Etat pour "**Alimentation locale et solidaire**" pour le soutien aux initiatives locales de développement de commerces solidaires ambulants - destinés en particulier aux personnes isolées ou modestes.

Sollicite une subvention sur la base d'un montant estimatif **20 353.60 de € TTC**.

Précise que l'achat des équipements ne se fera qu'après accord de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou convention par rapport à ce projet.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

DCM 2021-035 : TITULAIRE ET SUPPLEANT SIC

Suite à la démission de Monsieur Daniel MAUSSION de son poste d'adjoint au Maire et du Syndicat Intercommunal du Candéen, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient de procéder à son remplacement.

Pour le Syndicat Intercommunal du Candéen

Monsieur le Maire propose Audrey TAILLANDIER en tant que titulaire, Anaël ROBERT reste suppléant et Denis ALUS devient suppléant

Pour le Syndicat Intercommunal du Candéen Commission RH

Monsieur le Maire propose Audrey TAILLANDIER

Pour le Syndicat Intercommunal Du Candéen Commission Finances

Monsieur le Maire propose Anaël ROBERT

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fait la proposition ci-dessus

- **ACCEPTE** que Audrey TAILLANDIER remplace Monsieur Daniel MAUSSION au sein du Syndicat Intercommunal du Candéen en tant que titulaire et pour la commission RH et Anaël ROBERT pour la commission Finances

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

DCM 2021-036 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – LOTISSEMENT PLANCHERONDE

Monsieur le Maire explique que lors de la reprise des résultats du compte administratif 2020 au budget 2021, le montant a été arrondi et est supérieur à 0,30 €. Sur demande de la Préfecture, il convient donc de réduire le budget primitif 2021 d'autant soit :

| | |
|---|----------|
| Fonctionnement Dépenses D 002 - RESULTAT REPORTE | - 0.30 € |
| Fonctionnement Recettes 774 – Subventions exceptionnelles | - 0.30 € |

Sur proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE** la décision modificative ci-dessus.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

**DCM 2021-037 : AAP : Socle Numérique des Ecoles Élémentaires
SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande **de subvention d'Appel à Projet - Socle Numérique des Ecoles Élémentaires déposée** en mars dernier a été accordée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de lui autoriser à signer la convention correspondante afin de finaliser la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention afférente à l'AAP SNEE et tout document se rapportant à ce dossier.

| | |
|-------------------|---------|
| VOTE A MAIN LEVEE | |
| POUR : | 13 voix |
| CONTRE : | 0 voix |
| ABSTENTION : | 0 voix |

Pour extrait certifié conforme,
Challain-La-Potherie, le 25 juin 2021
Le Maire
Anaël ROBERT